

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation : 08/03/2023

Date de publication : 21/03/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Brigitte JUGUE-FOURNET, Anne CHARRE, Jean-Yves ANGER, Sylvie MBUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Mélanie RIO), Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Anne CHARRE)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Francis ADNOT

Ouverture de la séance à 20h00

Approbation du PV de la séance du 1^{er} février 2023 à l'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR

Affaire n°	Intitulé de l'affaire	Rapporteur
1	BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2022	ERIC YGER
2	BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2022	ERIC YGER
3	AFFECTATION DES RESULTATS 2022	ERIC YGER
4	VOTE DES TAUX 2023	ERIC YGER
5	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023	SYLVIE LESNE
6	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE SEISME EN TURQUIE	CATHERINE DENIEL
7	BUDGET PRIMITIF 2023	ERIC YGER
8	RYTHMES SCOLAIRES : DEMANDE DE DEROGATION POUR UN MAINTIEN DE L'ECOLE A QUATRE JOURS	SYLVIE LESNE
9	GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES – MODE DE GESTION DE LA COMPETENCE	FRANCIS ADNOT
10	DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE	PHILIPPE LANDURE
11	MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	PHILIPPE LANDURE

AFFAIRE N° 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : Eric YGER

Le compte de gestion 2022 dressé par le Chef du Service de Gestion Comptable est conforme au compte administratif de la commune. Au vu des résultats ci-dessous,

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
FONCTIONNEMENT	2 707 156.92 €	3 194 984.79 €
INVESTISSEMENT	1 361 406.61 €	2 030 414.34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le compte de gestion 2022 dressé par le Chef du Service de Gestion Comptable et conforme au compte administratif 2022 de la Commune.

AFFAIRE N° 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Eric YGER

Le Compte Administratif est un document qui retrace l'exécution des opérations de dépenses et de recettes prévues et autorisées par le Budget Primitif et par les décisions modificatives qui peuvent intervenir en cours d'année. Il permet de vérifier comment les prévisions de recettes et de dépenses ont été réalisées et d'arrêter le résultat global de la gestion financière d'une année.

Au titre de l'année 2022, il s'établit comme suit :

❖ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues : 3 073 180.00 €

Dépenses réalisées : 2 707 156.92 €

Soit un taux de réalisation de 88.09%

	Budget 2022	Réalisé 2022	% réalisé
011 - Charges à caractère général	914 300.00 €	701 627.09 €	76.74%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 680 000.00 €	1 602 136.24 €	95.37%
014 - Atténuation de produit	20 000.00 €	19 957.00 €	99.79%
65 - Autres charges de gestion courante	182 380.00 €	167 529.46 €	91.86%
66 - Charges financières	31 400.00 €	30 830.55 €	98.19%
67 - Charges exceptionnelles	800.00 €	464.92 €	58.12%
68 - Dotations aux provisions	300.00 €	- €	0.00%
023 - Virement à la section d'investissement	55 000.00 €	- €	0.00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	189 000.00 €	184 611.66 €	97.68%
	3 073 180.00 €	2 707 156.92 €	88.09%

Imputation comptable	Total Prévu	Montant réalisé	% réalisé
011 - Charges à caractère général	914 300.00 €	701 627.09 €	76.74
60611 - Eau et assainissement	20 000.00 €	13 164.77 €	65.82
60612 - - Energie - Electricité	100 000.00 €	88 691.73 €	88.69
60621 - Combustibles	60 000.00 €	47 355.00 €	78.93
60622 - Carburants	16 200.00 €	16 603.34 €	102.49
60623 - Alimentation	62 000.00 €	77 249.97 €	124.6
60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	7 100.00 €	4 503.35 €	63.43
60631 - Fournitures d'entretien	12 000.00 €	9 370.29 €	78.09
60632 - Fournitures de petit équipement	26 800.00 €	14 164.15 €	52.85
60633 - Fournitures de voirie	11 300.00 €	4 584.41 €	40.57
60636 - Habillement et vêtements de travail	3 500.00 €	2 054.22 €	58.69
6064 - Fournitures administratives	8 000.00 €	7 178.89 €	89.74
6065 - Livres, disques, cassettes...	10 510.00 €	10 475.08 €	99.67
6067 - Fournitures scolaires	12 300.00 €	12 060.72 €	98.05
6068 - Autres matières et fournitures	30 450.00 €	14 390.62 €	47.26
611 - Contrats de prestations de services	14 000.00 €	14 059.34 €	100.42
61351 - Locations matériel roulant	25 000.00 €	15 705.93 €	62.82
61358 - Autres locations mobilières	10 000.00 €	8 441.76 €	84.42
61521 - Entretien et réparations sur terrains	42 500.00 €	37 407.46 €	88.02
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	41 450.00 €	12 086.76 €	29.16
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	2 000.00 €	396.00 €	19.8
615231 - Entretien et réparations sur voiries	57 500.00 €	41 273.23 €	71.78
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	49 000.00 €	39 007.57 €	79.61
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	20 000.00 €	15 701.27 €	78.51
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	15 400.00 €	8 939.84 €	58.05
6156 - Maintenance	59 110.00 €	46 739.48 €	79.07
6161 - Primes d'assurances multirisques	18 500.00 €	18 947.94 €	102.42
6182 - Documentation générale et technique	2 800.00 €	2 109.90 €	75.35
6184 - Versements à des organismes de formation	11 000.00 €	4 663.00 €	42.39
6188 - Autres frais divers	13 500.00 €	8 407.66 €	62.28
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	800.00 €	- €	0
62268 - Autres honoraires, conseils..	5 000.00 €	1 422.60 €	28.45
6227 - Frais d'actes et de contentieux	3 000.00 €	- €	0
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	6 200.00 €	5 034.00 €	81.19
6231 - Annonces et insertions	1 400.00 €	290.00 €	20.71
6232 - Fêtes et cérémonies	5 300.00 €	9 219.27 €	173.95
6234 - Réceptions	11 000.00 €	8 206.22 €	74.6
6236 - Catalogues et imprimés et publications	11 300.00 €	10 762.59 €	95.24
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	13 500.00 €	6 865.00 €	50.85
6247 - Transports collectifs du personnel	15 500.00 €	10 737.00 €	69.27
6251 - Voyages, déplacements et missions	1 100.00 €	93.00 €	8.45
6261 - Frais d'affranchissement	5 050.00 €	4 489.84 €	88.91
6262 - Frais de télécommunications	20 350.00 €	13 681.86 €	67.23
627 - Services bancaires et assimilés	600.00 €	109.14 €	18.19
6281 - Concours divers (cotisations...)	10 280.00 €	6 941.25 €	67.52
6283 - Frais de nettoyage des locaux	20 000.00 €	14 160.53 €	70.8
62875 - Remboursements de frais aux communes membres de la communauté	- €	556.71 €	0
62876 - Remboursements de frais au GFP de rattachement	19 250.00 €	10 246.28 €	53.23
63512 - Taxes foncières	2 500.00 €	2 563.00 €	102.52
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	- €	469.52 €	0
6358 - Autres droits	200.00 €	- €	0
637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres or	50.00 €	45.60 €	91.2

chapitre 012 Charges de personnel :

Imputation comptable	Total Prévu	Montant réalisé	% réalisé
012 - Charges de personnel	1 680 000.00 €	1 602 136.24 €	95.37
6218 - Autre personnel extérieur	21 750.00 €	31 432.60 €	144.52
6331 - Versement mobilité	4 190.00 €	3 620.47 €	86.41
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	4 500.00 €	4 415.42 €	98.12
6336 - Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	20 200.00 €	20 297.72 €	100.48
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	4 000.00 €	2 714.87 €	67.87
64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	759 500.00 €	716 236.38 €	94.3
64112 - Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	8 550.00 €	6 590.94 €	77.09
64113 - Personnel titulaire - NBI	14 000.00 €	6 937.36 €	49.55
64114 - Personnel titulaire - Indemnité inflation	- €	2 300.00 €	0
64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités	128 850.00 €	134 647.36 €	104.5
64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations	160 000.00 €	139 404.24 €	87.13
64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	- €	369.00 €	
64134 - Personnel non titulaire - Indemnité inflation	3 500.00 €	600.00 €	17.14
64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	16 800.00 €	15 380.19 €	91.55
64164 - Emplois aidés - indemnité inflation	- €	300.00 €	
64168 - Autres emplois aidés	42 000.00 €	41 006.50 €	97.63
64171 - Apprentis - Rémunérations	8 500.00 €	10 091.18 €	118.72
64172 - Apprentis - Indemnité inflation	- €	100.00 €	
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	148 000.00 €	146 103.69 €	98.72
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	242 500.00 €	239 905.97 €	98.93
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 100.00 €	8 090.48 €	80.1
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	51 600.00 €	49 395.00 €	95.73
6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial	4 100.00 €	- €	0
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	160.00 €	177.13 €	110.71
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	8 500.00 €	8 056.00 €	94.78
6475 - Médecine du travail, pharmacie	700.00 €	511.74 €	73.11
6478 - Autres charges sociales diverses	18 000.00 €	13 452.00 €	74.73

chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Imputation comptable	Total Prévu	Montant réalisé	% réalisé
65 - Autres charges de gestion courante	182 380.00 €	167 529.46 €	91.86
65311 - Indemnités de fonction (élus)	85 000.00 €	82 913.44 €	97.55
65312 - Frais de mission et de déplacement (élus)	200.00 €	32.80 €	16.4
65313 - Cotisations de retraite (élus)	3 800.00 €	3 511.91 €	92.42
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	6 800.00 €	7 063.82 €	103.88
65315 - Formation (élus)	5 000.00 €	694.94 €	13.9
65316 - Frais de représentation du maire (élus)	2 000.00 €	1 875.99 €	93.8
653172 - Cotisations fonds financement allocation fin de man	60.00 €	51.34 €	85.57
6542 - Créances éteintes	1 000.00 €	- €	
6558 - Autres contributions obligatoires	2 000.00 €	1 809.90 €	90.5
657341 - Subventions de fonctionnement aux communes me	2 100.00 €	3 337.23 €	158.92
657351 - Subventions de fonctionnement aux GFP de rattach	2 910.00 €	926.85 €	31.85
657362 - Subventions de fonctionnement aux CCAS	16 500.00 €	16 500.00 €	100
6573641 - Subv. de fonct. aux BA et aux régies (autonomie fin	- €	2 006.00 €	0
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de dr	55 000.00 €	46 804.00 €	85.1
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	10.00 €	1.24 €	12.4

❖ **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Recettes prévues : 3 073 180,00€

Recettes réalisées : 3 194 984,79 €

Soit un taux de réalisation de 103,96%

	Budget 2022	Réalisé 2022	% réalisé
013 - Atténuations de charges	10 000.00 €	5 393.05 €	53.93%
042 - Transfert	25 450.00 €	20 406.71 €	80.18%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	253 304.00 €	279 108.21 €	110.19%
73 - Impôts et taxes	2 364 861.00 €	2 395 233.41 €	101.28%
74 - Dotations, subventions et participations	381 515.00 €	447 177.31 €	117.21%
75 - Autres produits de gestion courante	31 590.00 €	36 714.65 €	116.22%
76 - Produits financiers	10.00 €	7.20 €	72.00%
77 - Produits exceptionnels	- €	4 501.00 €	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 450.00 €	6 443.25 €	99.90%
	3 073 180.00 €	3 194 984.79 €	103.96%

Imputation comptable	Total prévu	Montant réalisé	% réalisé
013 - Atténuations de charges	10 000.00 €	5 393.05 €	53.93
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000.00 €	5 235.52 €	52.36
6459 - Remboursement sur charges de Sécurité Sociale	- €	- €	0
6479 - Remboursements sur autres charges sociales	- €	157.53 €	0
042 - Transfert	31 900.00 €	26 849.96 €	84.17
722 - Production immobilisée - Immobilisations corporelles	25 450.00 €	20 406.71 €	80.18
777 - Recettes et quote-part subv. invest. transférées	6 450.00 €	6 443.25 €	99.9
70 - Produits des services, du domaine et des ventes	253 304.00 €	279 108.21 €	110.19
7028 - Autres produits / ventes de récoltes et de produits	- €	- €	0
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	2 000.00 €	4 039.35 €	201.97
70323 - Redevance d'occupation du domaine public	7 400.00 €	7 595.89 €	102.65
70388 - Autres redevances et recettes diverses	2 700.00 €	2 895.00 €	107.22
70612 - Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	- €	- €	0
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	600.00 €	304.20 €	50.7
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	95 000.00 €	105 765.80 €	111.33
7067 - Redev. et droits des services périscolaires et d'éducation	116 000.00 €	119 564.06 €	103.07
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	500.00 €	1 880.00 €	376
70875 - Remboursement de frais par les communes membres	24 454.00 €	29 200.00 €	119.41
70876 - Remboursement de frais par le GFP de rattachement	3 470.00 €	6 000.00 €	172.91
70878 - Remboursement de frais par des tiers	1 180.00 €	1 863.91 €	157.96

73 - Impôts et taxes	828 861.00 €	837 755.03 €	101.07
73211 - Attribution de compensation	766 700.00 €	766 748.03 €	100.01
73212 - Dotation de solidarité communautaire	15 789.00 €	15 008.00 €	95.05
73221 - FNGIR	1 372.00 €	1 372.00 €	100
732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et	45 000.00 €	54 627.00 €	121.39
731 - Fiscalité locale	1 536 000.00 €	1 557 478.38 €	101.40
73111 - Impôts directs locaux	1 430 000.00 €	1 436 638.00 €	100.46
73123 - Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe pub	60 000.00 €	50 374.48 €	83.96
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	40 000.00 €	52 692.14 €	131.73
73174 - Taxe locale sur la publicité extérieure	6 000.00 €	17 330.76 €	288.85
7318 - Autres fiscalités locales	- €	443.00 €	0
74 - Dotations et participations	381 515.00 €	447 477.31 €	117.21
74111 - Dotation forfaitaire des communes	148 000.00 €	155 102.00 €	104.8
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des comm	58 000.00 €	63 458.00 €	109.41
741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des	60 000.00 €	60 188.00 €	100.31
744 - FCTVA	18 412.00 €	18 412.46 €	100
74718 - Participations Etat - Autres	14 900.00 €	18 558.15 €	124.55
74751 - Participations GFP de rattachement	2.00 €	2.00 €	100
74788 - Participations autres organismes	70 201.00 €	88 802.70 €	126.5
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations	5 000.00 €	35 622.00 €	712.44
7484 - Dotation de recensement	7 000.00 €	7 032.00 €	100.46
75 - Autres produits de gestion courante	31 590.00 €	36 714.65 €	116.22
752 - Revenus des immeubles	31 210.00 €	31 601.27 €	101.25
755 - Dédits et pénalités perçus	- €	1 902.00 €	0
757 - Subventions	360.00 €	- €	0
75813 - Redevances versées par les fermiers et conces	- €	366.15 €	0
7584 - Recouvrement sur créances admises en non val	- €	676.09 €	0
75886 - Gains de change sur créances et dettes non fin	- €	1 968.98 €	0
75888 - Autres produits divers de gestion courante	20.00 €	200.16 €	1000.8
76 - Produits financiers	10.00 €	7.20 €	72.00
7688 - Autres produits financiers	10.00 €	7.20 €	72
77 - Produits spécifiques	- €	4 501.00 €	
773 - Mandats annulés ou atteints par la déchéance qu	- €	- €	
775 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	4 501.00 €	

❖ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Comparatif des dépenses d'investissement 2021-2022			
		2021	2022
16	emprunts	268 588.72 €	270 15
20	immobilisations incorporelles	12 763.60 €	
204	subventions d'équipement versées	43 102.69 €	15 74
21	immobilisations corporelles	154 690.09 €	258 61
23	immobilisations en cours	442 806.27 €	790 03
	Opérations d'ordre	44 350.02 €	26 84
TOTAL		966 301.39 €	1 361 40

Détail des dépenses d'investissement 2022 :

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans affectation (3)
TOTAL		2 261 182,00	1 361 406,61	608 935,06	280
018	RSA	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	
Total des opérations d'équipement (4)		1 932 700,00	1 064 398,77	588 215,06	280
Total des dépenses d'équipement		1 932 700,00	1 064 398,77	588 215,06	280
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	3 162,00	0,00	0,00	3
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	3 162,00	0,00	0,00	3
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1686 non budgétaire)	272 700,00	270 157,88	0,00	2
1641	Emprunts en euros	195 200,00	193 157,88	0,00	2
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	77 000,00	77 000,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières		275 862,00	270 157,88	0,00	5
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	20 720,00	0,00	20 720,00	
458103	convention de mandat tranche 1 Aménagement Les Prés Beaux	20 720,00	0,00	20 720,00	
Total des dépenses réelles		2 229 282,00	1 334 556,65	608 935,06	285
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	31 900,00	26 849,98		0
	Reprise sur autofinancement antérieur	6 450,00	6 443,25		
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	6,75	0,00		
13912	Subv. transf. Régions	1 312,00	1 312,00		
13913	Subv. transf. Départements	1 649,00	1 649,00		
139178	Autres fonds européens	3 482,25	3 482,25		
Charges transférées (7)		25 450,00	20 406,71		5

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans ei (3)
2312	Agencements et aménagements de terrains	14 500,00	12 147,00		2.
2313	Constructions	8 500,00	8 259,71		.
2315	Install., matériel et outill. technique	2 450,00	0,00		2.
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		
Total des dépenses d'ordre		31 900,00	26 849,96		5)

❖ **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Comparatif des recettes d'investissement 2021-2022			
		2021	2022
10	dotations, fonds divers	695 499.68 €	997 616
13	subventions	612 257.19 €	151 304
16	emprunts	75 000.00 €	77 000
165	dépôts et cautionnements	434.80 €	
45	opérations pour compte de tiers	- €	12 432
Opérations d'ordre		126 905.93 €	184 611
TOTAL		1 510 097.60 €	1 422 964

Détail des recettes d'investissement 2022 :

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis
TOTAL		1 653 732,32	1 422 964,66
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 135)	316 329,50	151 304,81
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	4 750,00	4 750,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	241 977,50	80 107,81
1322	Subv. non transf. Régions	6 000,00	6 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	60 440,00	60 447,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	3 162,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	77 000,00	77 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	77 000,00	77 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		393 329,50	228 304,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	990 681,82	997 616,19
10222	FCTVA	250 000,00	249 976,83
10226	Taxe d'aménagement	41 822,02	48 779,56
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	698 859,80	698 859,80
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	500,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 501,00	
Total des recettes financières		995 682,82	997 616,19
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	20 720,00	12 432,00
Total des recettes réelles		1 409 732,32	1 238 353,00
021	Virement de la section de fonctionnement	55 000,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	189 000,00	184 611,66
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	4 501,00
28031	Frais d'études	6 500,50	6 500,50
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	5 334,12	5 334,12
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat	16 257,34	22 506,59

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis
280422	Privé - Bâtiments et installations	4 410,48	4 410,48
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 854,60	10 909,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	350,57	3 830,82
28128	Autres aménagements de terrains	65,56	140,99
281316	Equipements de cimetière	1 863,77	1 863,77
281351	Bâtiments publics	1 830,24	3 957,19
28151	Réseaux de voirie	903,00	903,00
28152	Installations de voirie	8 429,34	10 202,14
281566	Autre matériel, outillage incendie	608,61	1 100,48
2815731	Matériel roulant	8 800,00	8 885,17
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	9 762,87	11 732,34
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	12 226,94	12 226,94
281828	Autres matériels de transport	3 497,48	4 890,97
281831	Matériel informatique scolaire	10 815,31	11 127,31
281838	Autre matériel informatique	20 243,70	22 114,41
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	1 482,18
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	9 572,45	9 898,24
28186	Cheptel	0,00	1 371,59
28188	Autres immo. corporelles	65 673,92	24 722,43
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		244 000,00	184 611,66

Synthèse des résultats

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultats 2022	Dépenses	2 707 156.92 €	1 361 406.61 €
	Recettes	3 194 984,79 €	1 422 964.66 €
	Résultat 2022	487 827.87 €	61 558.05 €
Reprise des résultats 2021	Dépenses		
	Recettes		607 449.68 €
RESULTAT CUMULE PAR SECTION		487 827.87 €	669 007.73 €

RESULTAT GLOBAL ANNEE 2022	1 156 835.60 €
----------------------------	----------------

Brigitte JUGUE-FOURNET trouve dommage que les élus n'aient pas suivi plus de formations car celles-ci sont toujours très intéressantes. Eric YGER ajoute s'être inscrit à 2 formations destinées aux élus qui ont été annulées faute de participants. M. le Maire rappelle que tout conseiller municipal a la possibilité de se former. Une formation sur le budget avait été proposée en mairie pour faciliter la venue des élus ; c'est toujours intéressant mais difficile à organiser. Une formation pourrait toutefois être proposée cette année sur le même format, en urbanisme par exemple, les réglementations évoluant particulièrement vite en ce moment.

Mélanie RIO demande pourquoi l'évolution de la taxe locale sur la publicité extérieure est aussi significative. Francis ADNOT répond qu'avec la caducité du Règlement Local de Publicité, il pensait que la taxe allait tomber de fait. Le budget prévisionnel 2022 avait donc été largement minoré. Finalement, les communes concernées ont continué à toucher cette taxe. M. le Maire ajoute que la réglementation relative au PNR imposera la dépose des panneaux publicitaires. Il indique que c'est désormais le Règlement National de Publicité qui s'applique, et c'est donc désormais l'Etat qui instruit les demandes de pose de panneaux publicitaires. Anne CHARRE précise que les grands panneaux sont déjà illicites.

Le conseil municipal désigne Catherine DENIEL Présidente de séance ; Monsieur le Maire quitte la salle.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le compte administratif 2022 en tout point conforme au compte de gestion.

AFFAIRE N°3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Rapporteur : Eric YGER

Au vu du compte administratif 2022, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats du budget principal.

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget de la Commune de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement :

➤ A l'article 1068, Excédent de fonctionnement capitalisé : 487 827.87 €

- Résultat d'investissement :

➤ à l'article 001, Excédent d'investissement reporté : 669 007.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ADOpte ces propositions d'affectation des résultats du compte administratif 2022.

AFFAIRE N°4 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Rapporteur : Eric YGER

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts et afin de permettre aux services fiscaux d'appliquer les taux de la fiscalité directe locale, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter les taux des taxes suivantes :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- taxe sur le foncier bâti,
- taxe sur le foncier non bâti.

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Pour rappel également, chaque commune se voit, depuis 2021, transférer le taux départemental de taxe sur le foncier bâti (19,53%) qui vient s'additionner au taux communal de taxe sur le foncier bâti.

Il est proposé de reconduire l'ensemble des taux, votés en 2022 pour les taxes foncières, et en 2019 pour la taxe d'habitation, soit :

Ressources de la Fiscalité Directe Locale	Taux 2022	Taux 2023
Taxe sur le foncier bâti	32.21 %	32.21 %
Taxe sur le foncier non bâti	52.74 %	52.74 %

Ressources de la Fiscalité Directe Locale	Taux 2019	Taux 2023
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	12.54%	12.54 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VOTE en conséquence les taux tels que présentés ci-dessus.

AFFAIRE N°5 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

Il est précisé que les conseillers municipaux membres de bureaux d'associations concernées (Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire) sont considérés comme intéressés à l'affaire, et ne peuvent donc participer ni au débat ni au vote.

Les commissions solidarités et action sociale, jeunesse et animation sportive, et animation culturelle se sont réunies le 7 février 2023 pour étudier les demandes de subvention adressées par les associations. Les commissions proposent de fixer le montant de l'enveloppe attribuée aux subventions aux associations pour l'année 2023 à 55 000 €, selon la répartition suivante :

Associations	Subvention 2022	Demande 2023 de l'Association	Avis de la Commission
Associations Sportives			
Badminton	4 305.00 €	6 700.00 €	3 065.00 €
BMX	5 080.00 €	5 000.00 €	5 480.00 €
Football club quévertois	2 485.00 €	3 000.00 €	2 570.00 €
Hockey club	4 905.00 €	10 000.00 €	4 955.00 €
Hockey P/Qualification Coupe Europe	5 000.00 €		5 000.00 €
Navajos Country Club	705.00 €		385.00 €
TT QUEVERT	355.00 €		1 460.00 €
Associations Loisirs			
Union bouliste	450.00 €		225.00 €
Oiseau Feu Section Arts Plastiques	600.00 €	1 000.00 €	600.00 €
Oiseau Feu Section Danse	2 900.00 €	2 900.00 €	3 100.00 €
Cercle du Poudouvre	100.00 €	300.00 €	100.00 €
Z'ailés de la mouche	100.00 €	150.00 €	125.00 €
Les Nourm'Balourds	400.00 €	700.00 €	400.00 €
Association Prise de Bec	100.00 €	200.00 €	50.00 €
Société de Chasse	100.00 €		250.00 €
OCCE du Groupe scolaire "Le Petit Prince"	5 000.00 €		5 000.00 €
OCCE - Classe Voile CM2	630.00 €		756.00 €
OCCE - Classe équitation - CE1	432.00 €		
Associations Culture			
Association de la Fête de la pomme et du patrimoine fruitier	- €	1 000.00 €	200.00 €
Association Patriotique			
Association Patriotique	500.00 €	250.00 €	500.00 €
Associations visant à créer du Lien			
Aînés de l'Argentel	950.00 €	950.00 €	950.00 €
APE Le Petit Prince	1 000.00 €	2 000.00 €	525.00 €
Association Solidarité Afrique Pays de Dinan	200.00 €		100.00 €
Domicile action	300.00 €		- €
Alcool Assistance (Croix d'or)	300.00 €		- €
Steredenn (Pont Pinet)	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Horizon emploi	300.00 €		300.00 €
Restos du Cœur	300.00 €	500.00 €	300.00 €
Banque Alimentaire antenne de Dinan	300.00 €	700.00 €	300.00 €
Donneurs de Sang	300.00 €	110.00 €	300.00 €
Steredenn (Espace femmes)	300.00 €	1 500.00 €	300.00 €
ADAPEI NOUELLES	300.00 €		- €
Secours catholique	300.00 €		300.00 €
Secours populaire	300.00 €		300.00 €
Handi'chiens	200.00 €	200.00 €	200.00 €

Solidarité Paysans	300.00 €		300.00 €
Protection civile	- €	375.01 €	300.00 €
Association "La Maison Escargot"	- €		300.00 €
Kiwanis	100.00 €		100.00 €
L'enfant dans la ville	110.00 €		- €
SOUS TOTAL	40 307.00 €		39 396.00 €
TOTAL :	45 307.00 €		39 396.00 €
Association sportive du collège Broussais	300.00 €		
HCDQ: coupe d'Europe 2021	5 000.00 €		
CDEF 2021: Club Presse 2021	1 000.00 €		
Pompiers humanitaires - Ukraine	1 200.00 €		
TOTAL GÉNÉRAL :	53 869.00 €		39 396.00 €
RÉSERVE :			15 604.00 €
INSCRIPTION BUDGET PRIMITIF 2023	55 000.00 €		55 000.00 €

Il est demandé à Antoine DEGUEN et Nathalie BONNOUVRIER, membres de bureaux d'associations, de quitter la salle. Maryam ABOU-MERHI déclare que c'est la première fois, de mémoire et pour avoir été elle-même membre du bureau de l'APE, qu'il est demandé à des élus de sortir.

M. le Maire répond que Dinan Agglomération a adressé récemment une note à toutes les mairies en conseillant la prudence lors du vote des subventions aux associations. Il propose cependant aux deux élus concernés de prendre place dans le public, ce que les deux intéressés déclinent.

Brigitte JUGUE-FOURNET indique qu'elle n'a pas pu comparer ce tableau avec le tableau qui avait été travaillé en commission mis à jour, n'ayant pas reçu ces éléments en annexe du compte-rendu de l'intercommission. Elle demande la possibilité de recevoir par mail l'ensemble des éléments la prochaine fois.

Elle s'étonne que deux associations qui n'ont pas fait de demande, l'Union des Boulistes et les Aînés de l'Argentel, aient tout de même une subvention proposée. Sylvie LESNE répond que ces deux associations ont bien déposé un dossier de demande de subvention, sans formuler pour autant de demande de montant.

Elle précise par ailleurs que les documents présentés en commission n'ont pas été envoyés par mail pour des raisons de confidentialité.

Marie-Laure MICHEL ajoute que lorsque les subventions des associations sont travaillées à Dinan Agglomération, les documents sont projetés, mais aucun n'est donné, ces informations devant rester confidentielles.

Mélanie RIO précise que lors du précédent mandat, aucun document n'était diffusé pour les mêmes raisons.

Sylvie MEUNIER regrette ne pas avoir eu de document papier lors de la commission, alors que des documents papiers avaient été distribués l'année dernière, et repris en fin de commission.

Anne CHARRE ajoute qu'il y a plein de sujets qui sont confidentiels, mais un moment donné on est entre élus et il faut savoir se faire confiance ; c'est à chacun de prendre ses responsabilités.

M. le Maire indique que la responsabilité de l'animation de cette intercommission est confiée à Sylvie LESNE ; beaucoup d'élus y siègent. Il a choisi de faire totalement confiance au travail engagé, et précise ne pas avoir retouché une ligne de ce tableau.

Maryam ABOU-MERHI demande la possibilité de revoir les catégories dans lesquelles sont classées les associations.

M. le Maire approuve cette demande pour l'année prochaine ; il paraît notamment nécessaire de distinguer la dimension culturelle de la dimension loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ATTRIBUE aux associations les subventions telles que présentées pour l'année 2023.

AFFAIRE N°6: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE SEISME EN TURQUIE

Rapporteur : Catherine DENIEL

La Ville de Quévert souhaite se mobiliser en soutien au peuple turque après le séisme dont le pays a été victime le 6 février 2023.

L'association « Aides Actions Internationales Pompiers » a lancé un appel à subventions auprès de l'ensemble des collectivités de France face à l'urgence constatée par leur première équipe de secours envoyée sur les lieux.

Sylvie MEUNIER demande pourquoi la Syrie est exclue. Catherine DENIEL répond qu'elle propose de s'appuyer sur les actions menées par cette association, qui n'est pour le moment pas intervenue en Syrie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ALLOUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200,00 € à l'association « Aides Actions Internationales Pompiers », soit l'équivalent de 0.30 € par habitant.

AFFAIRE N°7 : BUDGET PRIMITIF 2023

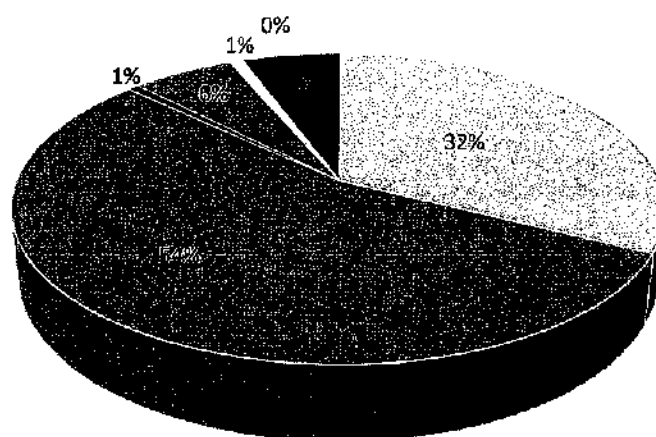
Rapporteur : Eric YGER

La commission Finances, réunie le 2 mars 2023, propose d'adopter le projet de Budget Primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

❖ **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

	Budget 2022	Réalisé 2022
011 - Charges à caractère général	914 300.00 €	701 627.09 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 680 000.00 €	1 602 136.24 €
014 - Atténuation de produit	20 000.00 €	19 957.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	182 380.00 €	167 529.46 €
66 - Charges financières	31 400.00 €	30 830.55 €
67 - Charges exceptionnelles	800.00 €	464.92 €
68 - Dotations aux provisions	300.00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	55 000.00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	189 000.00 €	184 611.66 €
	3 073 180.00 €	2 707 156.92 €

BP 2023 Dépenses de fonctionnement



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 014 - Atténuation de produit
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 68 - Dotations aux provisions
- 023 - Virement à la section d'investissement
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

chapitre 011 Charges à caractère général

		BP 2022	Réalisé 2022	Proposition 2023
		914 300.00 €	701 627.09 €	1 034 370.00 €
60611	Eau et assainissement	20 000.00 €	13 164.77 €	20 000.00 €
60612	Énergie - Électricité	100 000.00 €	88 691.73 €	200 000.00 €
60621	Combustibles (gaz Bâtiments)	60 000.00 €	47 355.00 €	93 300.00 €
60622	Carburants	16 200.00 €	16 603.34 €	20 000.00 €
60623	Alimentation	62 000.00 €	77 249.97 €	85 000.00 €
60628	Autres Fournitures non stockées	7 100.00 €	4 503.35 €	7 500.00 €
60631	Fournitures d'entretien	12 000.00 €	9 370.29 €	12 000.00 €
60632	Fournitures de petit équipement	26 800.00 €	14 164.15 €	20 000.00 €
60633	Fournitures de Voirie	11 300.00 €	4 584.41 €	8 000.00 €
60636	Vêtements de travail	3 500.00 €	2 054.22 €	3 500.00 €
6064	Fournitures administratives	8 000.00 €	7 178.89 €	8 000.00 €
6065	livres	10 510.00 €	10 475.08 €	10 715.00 €
6067	Fournitures scolaires	12 300.00 €	12 060.72 €	12 900.00 €
6068	Autres matières et fournitures	30 450.00 €	14 390.62 €	50 000.00 €
611	Contrats de prestations de services	14 000.00 €	14 059.34 €	14 900.00 €
61351	Locations mobilières ROULANTS	25 000.00 €	15 705.93 €	20 000.00 €
61358	Locations mobilières Autres	10 000.00 €	8 441.76 €	10 000.00 €
61521	Entretien Terrains	42 500.00 €	37 407.46 €	40 750.00 €
615221	Entretien Bâtiments Publics	41 450.00 €	12 086.76 €	40 000.00 €
615228	Entretien Autres Bâtiments Publics	2 000.00 €	396.00 €	2 000.00 €
615231	Entretien Voirie :	57 500.00 €	41 273.23 €	52 000.00 €
615232	Entretien Réseaux :	49 000.00 €	39 007.57 €	47 000.00 €
61551	Matériel roulant	20 000.00 €	15 701.27 €	17 000.00 €
61558	Autres biens mobiliers	15 400.00 €	8 939.84 €	12 000.00 €
6156	Maintenance	59 110.00 €	46 739.48 €	47 080.00 €

6161	Prime d'assurances	18 500.00 €	18 947.94 €	20 500.00
6182	Documentation générale et technique	2 800.00 €	2 109.90 €	2 300.00
6184	Versements à des organismes de formation	11 000.00 €	4 663.00 €	8 000.00
6188	Autres frais divers	13 500.00 €	8 407.66 €	12 000.00
6225	Indemnités aux régisseurs	800.00 €	- €	
62268	Autres Honoraires -conseils	5 000.00 €	1 422.60 €	10 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000.00 €	- €	
6228	Rémunérations d'intermédiaires & honoraires divers	6 200.00 €	5 034.00 €	10 200.00
6231	Annonces et insertion	1 400.00 €	290.00 €	1 400.00
6232	Fêtes et cérémonies nationales	5 300.00 €	9 219.27 €	10 000.00
6236	Catalogues et imprimés	11 300.00 €	10 762.59 €	13 500.00
6238	Divers - Relations publiques	13 500.00 €	6 865.00 €	13 500.00
6247	Frais transports collectifs (scolaires)	15 500.00 €	10 737.00 €	18 550.00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 100.00 €	93.00 €	1 000.00
6234	Réceptions (locales)	11 000.00 €	8 206.22 €	11 000.00
6261	Frais d'affranchissement	5 050.00 €	4 489.84 €	5 050.00
6262	Frais de télécommunications	20 350.00 €	13 681.86 €	13 000.00
627	Frais services bancaires	600.00 €	109.14 €	600.00
6281	Concours divers (cotisation...)	10 280.00 €	6 941.25 €	10 525.00
6283	Frais de Nettoyage des locaux	20 000.00 €	14 160.53 €	16 500.00
62875	Participation au forum des associations	1 250.00 €	556.71 €	1 000.00
62876	Participation au GFP de rattachement	18 000.00 €	10 246.28 €	12 000.00
63512	Taxes foncières	2 500.00 €	2 563.00 €	3 000.00
6355	Taxes et impôts sur véhicules	200.00 €	469.52 €	3 500.00
637	Autres impôts, taxes... (autres organismes)	50.00 €	45.60 €	50.00

chapitre 012 Charges de personnel

		1 680 000.00 €	1 602 136.24 €	1 750 000.00 €
6218	Autre personnel extérieur	21 750.00 €	31 432.60 €	12
6331	Versement mobilité	4 190.00 €	3 620.47 €	2
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	4 500.00 €	4 415.42 €	1
6336	Cotisations CNFPT et centre de gestion	20 200.00 €	20 297.72 €	21
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	4 000.00 €	2 714.87 €	1
64111	Rémunération principale Titulaire	759 500.00 €	716 236.38 €	23
64112	Supplément familial de traitement et indemnités résidence	8 550.00 €	6 590.94 €	36
64113	NBI	14 000.00 €	6 937.36 €	22
64114	prime inflation	- €	2 300.00 €	1
64118	Autres indemnités Personnel Titulaire	128 850.00 €	134 647.36 €	345
64131	Rémunération non titulaire	160 000.00 €	139 404.24 €	205
64132	personnel non titulaire sft et indemnité	- €	369.00 €	1
64134	indemnité inflation	3 500.00 €	600.00 €	1
64138	Autres indemnités Personnel Non Titulaire	16 800.00 €	15 380.19 €	13
64164	emploi aidé indemnité inflation	- €	300.00 €	1
64168	Autres emplois d'insertion	42 000.00 €	41 006.50 €	46
64171	Rémunération des Apprentis	8 500.00 €	10 091.18 €	12
64172	apprenti prime inflation	- €	100.00 €	1
6451	Cotisations Patronales à l'URSSAF	148 000.00 €	146 103.69 €	473
6453	Cotisations Patronales aux caisses de retraite (CNRACL/IRCANTEC/ERAFF)	242 500.00 €	239 905.97 €	259
6454	Cotisations Patron. Assurance chômage	10 100.00 €	8 090.48 €	12
6455	Cotisations pour assurance du personnel	51 600.00 €	49 395.00 €	55
6456	Versement au FNSFT	4 100.00 €		14
6457	Cotisations liées à l'Apprentissage	160.00 €	177.13 €	1
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux (CNAS)	8 500.00 €	8 056.00 €	10
6475	Médecine du travail	700.00 €	511.74 €	1
6478	Autres charges sociales diverses	18 000.00 €	13 452.00 €	19

55

014 - Atténuation de produits		20 000.00 €	19 957.00 €	2
739215	reversement taxe foncière Dinan Agglomération	20 000.00€	19 957.00€	
7498	autres reversements sur dotations participations			

chapitre 65 Autres charges de gestion courante

		182 380,00 €	167 529,46 €	197 880,00 €
65311	Indemnités ELUS	85 000,00 €	82 913,44 €	87 000,00 €
65312	Frais de mission	200,00 €	32,80 €	200,00 €
65313	Cotisations de retraite IRCANTEC	3 800,00 €	3 511,91 €	3 800,00 €
65314	Cotisation Sécurité Sociale Part patron.	6 800,00 €	7 063,82 €	7 200,00 €
65315	Formation	5 000,00 €	694,94 €	5 000,00 €
65316	Frais de représentation du Maire	2 000,00 €	1 875,99 €	2 000,00 €
653172	Fonds d'allocation des élus en fin de mandat	60,00 €	51,34 €	60,00 €
6542	Créances éteintes	1 000,00 €		600,00 €
6558	Autres contributions obligatoire (ULIS ...)	2 000,00 €	1 809,90 €	6 000,00 €
657341	Commune membre du GFP	2 100,00 €	3 337,23 €	5 000,00 €
657351	GFP rattachement	2910 €	926,85 €	2 000,00 €
657362	CCAS	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €
6573641	Subvention de fonctionnement aux budgets annexes et aux régies	- €	2 006,00 €	1 010,00 €
65748	Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations	55 000,00 €	46 804,00 €	55 000,00 €
65811	BERGER LEVRAULT -Système d'exploitation+ Oracle+Pack e.magnus	- €		4 500,00 €
65811	BERGER LEVRAULT - Maintenance logiciel e-Enfance cantine	- €		4 630,00 €
65811	BERGER LEVRAULT parapheur électronique	- €		320,00 €
65811	BERGER -LEVRAULT - support technique serveur + postes travail	- €		1 400,00 €

65811	BL connecteur	- €		100,00 €
65811	Connecteur Données Sociales (Prélèvement à la Source)	- €		50,00 €
65888	Gestion arrondis prélèvement à la Source	10,00 €	1,24 €	10,00 €

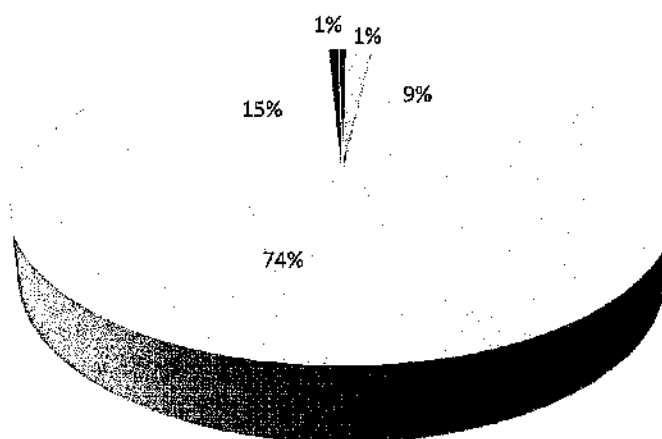
Chapitre 66 charges financières, chapitre 67 charges exceptionnelles, et opérations d'ordre

66 - Charges financières		31 400,00 €	30 830,55 €	23 400,00 €	
66111	Intérêts emprunt DEXIA	22 000,00 €	30 839,18 €	23 000,00 €	Intérêts
661121	ICNE salle des sports n-1	200,00 €	135,95 €	200,00 €	
661122	ICNE salle des sports n	200,00 €	- 144,58 €	200,00 €	
66111	Intérêts emprunts IENA/BFT				
67 - Charges exceptionnelles		100,00 €	464,92 €	500,00 €	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00 €	464,92 €	500,00 €	
022 - DEPENSES IMPREVUES		- €			
023 - Virement à la section d'investissement		55 000,00 €			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		189 300,00 €	184 611,66 €	185 000,00 €	
6811	Dotations aux amortissements	189 000,00 €	180 110,66 €	185 000,00 €	
6815	Dotation aux provisions pour créances douteuses	300,00 €	- €		
675	Valeurs comptable des immobilisations cédées	- €	4 501,00 €		

❖ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2022	Réalisé 2022
013 - Atténuations de charges	10 000.00 €	5 393.
042 - Transfert	25 450.00 €	20 406.
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	253 304.00 €	279 108.
73 - Impôts et taxes	2 364 861.00 €	2 395 233.
74 - Dotations, subventions et participations	381 515.00 €	447 177.
75 - Autres produits de gestion courante	31 590.00 €	36 714.
76 - Produits financiers	10.00 €	7.
77 - Produits exceptionnels	- €	4 501.
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 450.00 €	6 443.
	3 073 180.00 €	3 194 984.

BP 2023 Recettes de fonctionnement



Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses

70 -	Produits des services, du domaine et ventes diverses	253 304,00 €	279 108,21 €	297 170,00€
70311	Concession dans les cimetières	2 000,00 €	4 039,35 €	3 000,00 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public	7 400,00 €	7 595,89 €	7 560,00 €
70388	Autres redevances et recettes	2 700,00 €	2 895,00 €	2 900,00 €
7062	Redevances & droits des services à caractère Culturel	600,00 €	304,20 €	50,00 €
7066	Redevance des droits des services à caractère social	95 000,00 €	105 765,80 €	101 900,00 €
7067	Redevance des droits des services périscolaires	116 000,00 €	119 564,06 €	60 000,00 €
7083	Locations diverses autres qu'immeubles	500,00 €	1 880,00 €	31 200,00 €
70875	Remboursement par les communes membres GFP	24 454,00 €	29 200,00 €	20 000,00 €
70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	3 470,00 €	6 000,00 €	99 050,00 €
70878	Remboursement par d'autres redevables	1 180,00 €	1 863,91 €	1 510,00 €

chapitre 73 Produits des services, du domaine et ventes diverses

73 -	Impôts et taxes	2 364 861,00€	2 395 233,41 €	2 369 062,00 €
73111	Contributions directes impôts directs locaux	1 430 000,00 €	1 436 638,00 €	1 530 000,00 €
73211	Attribution de compensation	766 700,00 €	766 748,03 €	667 690,00 €
73212	Dotation de Solidarité Communautaire	15 789,00 €	15 008,00 €	15 000,00 €
73221	FNGIR	1 372,00 €	1 372,00 €	1 372,00 €
732221	FPIC Fds Péréquation Ressources Interco.	45 000,00 €	54 627,00 €	50 000,00 €
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	40 000,00 €	52 692,14 €	45 000,00 €
73174	Taxe Locale sur Publicité Extérieure	6 000,00 €	17 330,76 €	10 000,00 €
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	60 000,00 €	50 374,48 €	50 000,00 €
738	Autres impôts et taxes	- €	443,00 €	

chapitre 74 Produits des services, du domaine et ventes diverses

74 -	Dotations, subventions et participations	381 515,00 €	447 177,31 €	46
74111	Dotation forfaitaire des communes	148 000,00 €	155 102,00 €	15
741121	Dotation de solidarité rurale des communes	58 000,00 €	63 458,00 €	6
741127	Dotation Nationale de Péréquation	60 000,00 €	60 188,00 €	6
744	Remboursement de FCTVA sur travaux de fonctionnement	18 412,00 €	18 412,46 €	1
74718	Autres	14 900,00 €	18 558,15 €	16
74751	GFP de rattachement	2,00 €	2,00 €	
74788	Participations Autres organismes (CAF)	70 201,00 €	88 802,70 €	8
74833	Etat - Compensation au titre des exo. Des taxes foncières	5 000,00 €	35 622,00 €	
7484	dotation de recensement	7 000,00 €	7 032,00 €	

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante, chapitre 76 Produits financiers, Chapitre 77 Produits exceptionnels

75	Autres produits de gestion	31 590,00 €	36 714,65 €	19 250,
752	Revenus des immeubles	31 210,00 €	31 601,27 €	118 880,
75813	Redevance versée par Fermiers et	360,00 €	1042.24	360,
75886	gains de change sur créances et	- €	1 968,98 €	
75888	Autres produits de gestion courante	20,00 €	2 102,16 €	10,
76	Produits financiers	10,00 €	7,20 €	15,
7688	Autres produits financiers	10,00 €	7,20 €	15,
77	Produits spécifiques	- €	4 501,00 €	
775	Produits des cessions d'immobilisations	- €	4 501,00 €	
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 450,00 €	6 443,25 €	6 450,
77682	Reprises sur subventions (amortissements)	6 450,00 €	6 443,25 €	6 450,

Objet	Montant prévisionnel TTC
Groupe scolaire	
Rénovation énergétique du bâtiment + travaux chauffage	250 000.00 €
Remplacement du SSI	50 000.00 €
Installation d'éclairage LED	20 000.00 €
Végétalisation des cours d'école	25 000.00 €
Création d'un jardin pédagogique	3 500.00 €
Equipements divers	5 000.00 €
Pose de films salle de motricité	1 200.00 €
Total Groupe scolaire	354 700.00 €
ALSH	
Equipement	2 000.00 €
Total ALSH	2 000.00 €
Complexe sportif	
Protection grilles	4 000.00 €
Horloge éclairage extérieur	500.00 €
Provision équipement	6 850.00 €
Total Complexe sportif	11 350.00 €
Restaurant scolaire	
Achat de vaisselle	800.00 €
Equipement - provision	3 000.00 €
Sèche-linge	1 760.00 €
Total Restaurant scolaire	5 560.00 €
Salle des Charrières	
Pose de films opaques	1 200.00 €
Remplacement de chaises	1 000.00 €
Total Salle des Charrières	2 200.00 €
Salle des fêtes	
Remplacement des chaises	3 000.00 €
Installation d'éclairage LED	4 500.00 €
Renouvellement de la vaisselle	2 000.00 €
Total Salle des fêtes	9 500.00 €
Locaux associatifs	
Etudes - provision	10 000.00 €
Total Locaux associatifs	10 000.00 €
Vestiaires de football	
Remplacement de la porte de la buvette	1 200.00 €
Remplacement des filets de buts	1 000.00 €
Total Football	2 200.00 €
Mairie	
rénovation énergétique de la mairie - études	10 000.00 €
Equipement (mobilier + vitrine)	4 000.00 €
Borne pour véhicule électrique	800.00 €
Total Mairie	14 800.00 €

Centre technique	
Réalisation de box de stockage	4 400.00 €
Total Centre technique	4 400.00 €
Bibliothèque	
Mobilier et équipement divers	1 500.00 €
Total Bibliothèque	1 500.00 €
Quevjeun's	
Achat d'une cuisine	2 000.00 €
Mobilier, équipement divers	1 300.00 €
Achat d'équipement pour séjour	8 000.00 €
Total Quevjeun's	11 300.00 €
Eglise	
Remplacement de la porte	12 000.00 €
Total Eglise	12 000.00 €
Logement d'urgence	
Installation d'éclairage LED	500.00 €
Total Logement d'urgence	500.00 €
Requalification du quartier Les Prés Beaux d'en Bas	
Travaux phases 1 et 2	480 000.00 €
Total Prés Beaux d'en Bas	480 000.00 €
Aménagement des Résidences	
Réhabilitation de la Résidence Le Bas Frêne	510 000.00 €
Résidence La Pommeraie - containers	1 519.52 €
Résidence le Poulichot - solde	730.00 €
Aménagement d'un terrain de pétanque Résidence la Croix Verte	1 500.00 €
Total Aménagement Résidences	513 749.52 €
Requalification de la VC n°2	
Etudes - provision	20 000.00 €
Total VC2	20 000.00 €
Sécurité routière	
Financement de l'échangeur des Périaux - solde	7 000.00 €
Etude de flux du plateau de l'Aublette	20 000.00 €
Aménagement zone 30 la Bézardais - solde	8 700.00 €
Total Sécurité routière	35 700.00 €
Programme voirie	
Chemin de la Fougerais	10 000.00 €
Provision	10 000.00 €
Solde 2022	6 261.86 €
Total Programme voirie	26 261.86 €
Mobilités douces rue Sainte Anne	
Levés topographiques - solde 2022	1 152.00 €
Total mobilités douces	1 152.00 €
Aménagement centre bourg	
Mise en accessibilité - solde 2022	1 703.08 €
Total Aménagement centre bourg	1 703.08 €
Eclairage public	
programmation 2023	14 000.00 €
solde 2022	16 200.00 €
provision	10 000.00 €
Total Eclairage public	40 200.00 €

Effacement des réseaux	
Extension de réseaux - provision	20 000,00 €
Total Effacement des réseaux	20 000,00 €
Eaux pluviales	
Mise en conformité - Provision	20 000,00 €
Total Eaux pluviales	20 000,00 €
Acquisitions foncières	
parcelle projet intergénérationnel	5 000,00 €
mobilités douces rue Sainte-Anne - acquisition de foncier	1 160,00 €
Provision	5 000,00 €
Total Acquisitions foncières	11 160,00 €
Gestion des ressources	
Création de points de collecte	5 000,00 €
Bacs à déchets verts au cimetière	2 000,00 €
Création de haies sèches	3 000,00 €
Système de filtration de l'eau mairie, APS, bibliothèque, centre technique	6 500,00 €
Total Gestion des ressources	16 500,00 €
Arbres et végétaux	
Arbres et végétaux gestion différenciée	7 710,00 €
Total Arbres	7 710,00 €
Amenagement du Vallon sauvage	
Mise en accessibilité du Vallon sauvage	7 000,00 €
Lames antidérapantes Vallon sauvage	2 000,00 €
Total Vallon sauvage	9 000,00 €
Amenagement chemins/sites	
Signalétique et sécurisation des chemins de randonnée	6 160,00 €
Arbres qui parlent: signalétique et nouvelles plantations	2 000,00 €
Panneaux de communication gestion différenciée	3 000,00 €
Total Aménagement chemins	11 160,00 €
Courtil des senteurs	
grilles d'exposition	1 500,00 €
Remplacement des rosiers	2 380,00 €
Total Courtil des senteurs	3 880,00 €
Fournitures de voirie	
Bandes podotactiles	3 000,00 €
Panneaux de signalisation et numérotation des habitations	16 200,00 €
Total Fournitures de voirie	19 200,00 €
Mobilier urbain	
Achat d'un abribus + main d'œuvre abribus Prés beaux	10 220,00 €
Racks à vélo	2 000,00 €
Bancs, poubelles	3 000,00 €
Total Mobilier urbain	15 220,00 €
Illuminations de Noël	
Décorations de Noël	3 000,00 €
Total Illuminations de Noël	3 000,00 €
Outils	
Matériel sur batterie (tondeuse, taille-haie, débroussailluse)	5 000,00 €
station recharge batterie	2 000,00 €
lapièrre coupe bordures	2 000,00 €
Meuleuse grand modèle	500,00 €
Jumelles	200,00 €
Total Outils	9 700,00 €

Parc véhicules	
Remplacement du camion IVECO espaces verts	61 500.00 €
Total Véhicules	61 500.00 €
Sécurité/Accessibilité	
bornes incendie réparation ou remplacement - provision	5 000.00 €
Travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux	8 000.00 €
Total Sécurité	13 000.00 €
Prévention, hygiène et sécurité	
Matériel ergonomique agents	3 000.00 €
Total Prévention	3 000.00 €
Informatique/Bureautique/Communication	
Parc téléphonique et informatique - provision	7 000.00 €
logiciel cantine	2 500.00 €
reliure et numérisation des registres	6 000.00 €
Sono et vidéoprojecteur	4 000.00 €
Total Informatique / Bureautique	19 500.00 €
Autres	
Travaux en régie transférés en investissement	49 100.00 €
Dépollution du site de l'ex-DIRO	11 729.76 €
Remboursement du capital d'emprunt	273 200.00 €
Dépenses d'ordre	6 450.00 €
Caution reversée logements communaux	500.00 €
Total Autres	340 979.76 €
TOTAL	2 145 286.22 €

❖ **RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023**

Objet	Montant prévisionnel TTC
Rénovation énergétique du groupe scolaire	
Subventions d'Etat (Plan de relance) - solde	165 000.00 €
Total subvention Rénovation du groupe scolaire	165 000.00 €
Prés beaux d'en bas	
Solde convention de mandat phase 1	8 288.00 €
Total subventions Prés beaux d'en bas	8 288.00 €
Autres Recettes	
FCTVA	76 160.50 €
Taxe d'Aménagement	30 000.00 €
Excédent de fonctionnement N-1	487 827.87 €
Emprunt	444 002.12 €
Prêt léna	80 000.00 €
Amortissements	185 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	- €
Excédent d'investissement N-1	669 007.73 €
Total Autres Recettes	1 971 998.22 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023	2 145 286.22 €

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	
+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négati
=		=
Total de la section d'investissement (2)		
		DEPENSES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	
+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)
=		=
Total de la section de fonctionnement (3)		
TOTAL DU BUDGET (4)		

Dépenses de fonctionnement :

Jean-Yves ANGER demande ce qu'est le RIFSEEP. Eric YGER répond qu'il s'agit d'un régime indemnitaire qui est versé aux agents. M. le Maire ajoute que ces indemnités sont versées à tous les agents ; leur montant évolue selon le niveau de responsabilités. Il précise par ailleurs que la loi impose que la délibération prise en 2017, et actualisée en 2018, soit réexaminée. Un travail associant les agents s'est engagé et se poursuivra tout au long de l'année.

Brigitte JUFUE-FOURNET s'étonne que la ligne d'intérêt d'emprunt pour le complexe sportif soit à 0. Il est précisé que le montant global a été inscrit, sans distinguer les intérêts à verser pour chaque emprunt.

Recettes de Fonctionnement :

Anne CHARRE souhaite comprendre pourquoi l'enveloppe dédiée aux conventions de participation passées avec les communes pour l'ALSH est en baisse. M. le Maire répond qu'on s'est entendus avec les communes pour qu'il y ait une observation de la fréquentation sur une année pleine, avec des ajustements éventuels en N+1. Certaines communes ont réservé un nombre de places trop important par rapport à la fréquentation réelle. Il conviendra donc de procéder à des ajustements. Il conviendra par ailleurs de se poser la question du montant de la participation à demander. De manière générale nous jouons la prudence sur les dépenses et les recettes, ce qui permet de dégager des excédents de fonctionnement.

Dépenses d'investissement :

Anne CHARRE demande des précisions :

- sur le solde pour la dépollution du site de l'ex-Diro ; elle pensait que ce dossier était soldé. M. le Maire répond que des prélèvements annuels doivent être effectués pendant 5 ans, ce qui explique l'inscription dans le budget de ce solde de marché.

- sur les 20 000 € d'études provisionnées sur la VC n°2 ; s'il ne s'agit que d'études, la somme paraît très élevée pour traiter le problème des priorités à droite. Francis ADNOT répond que le projet envisagé, travaillé en partenariat avec l'ADAC, est bien plus large que le simple traitement des priorités à droite, et détaille le projet envisagé. Il indique que les 20 000 € correspondent principalement aux frais de maîtrise d'œuvre.

Sylvie MEUNIER demande :

- si une réflexion s'est engagée sur le 1^{er} étage du local Quevjeun's. Francis ADNOT répond que la réfection du 1^{er} étage est prévue cette année, et comprend le remplacement du sol et un rafraîchissement des peintures. La création d'une cuisine est également prévue. L'aménagement de la mezzanine a été suspendu tant que le SDIS ne se sera pas prononcé sur les attentes en termes de sécurité

- ce que comprend la création de points de collecte : y a-t-il un lien avec l'évolution de la gestion des déchets prévue par Dinan Agglomération ? Francis ADNOT répond qu'il s'agit entre autres de l'agrandissement de points de collecte. M. le Maire ajoute qu'il s'agit aussi de la création de points de collecte dans les bâtiments communaux, pour permettre notamment la mise en place du tri sélectif. Il rappelle qu'en dehors des bâtiments communaux, la gestion des déchets et les investissements qui y sont liés relèvent bien de Dinan Agglomération.

Recettes d'investissement :

Jean-Yves ANGER demande si des éléments ont été travaillés et arrêtés pour l'emprunt ; Eric YGER répond que les études n'ont pas démarré à ce jour. M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'une subvention d'équilibre ; cela ne signifie pas nécessairement que la commune va mobiliser cet emprunt.

M. le Maire tient à remercier Eric YGER pour le travail engagé ; il remercie également les services qui l'ont accompagné.

Ce budget est maîtrisé et abouti.

La maîtrise se traduit par l'évolution contenue des dépenses de fonctionnement, dans un contexte qui était loin d'être évident. Mais le résultat est là : Quévert peut investir cette année :

- investir en limitant notre empreinte environnementale ; cela se traduit par exemple par la mise en place du lamping.

- expérimenter de nouveaux dispositifs, tels que la cantine à 1 €

- encourager la cohésion sociale ; en versant des subventions aux associations caritatives qui œuvrent sur le territoire
- proposer des votes de taux stables ; un travail sera toutefois engagé pour prendre en compte l'évolution de la commune demain, dans une logique de sobriété. Il va falloir penser les espaces autrement, et donc penser les recettes autrement. Il ne faudra plus compter sur une évolution de la population pour voir nos recettes de taxe foncière augmenter. Les recettes devront être cherchées ailleurs.
- privilégier les achats durables, écologiquement et socialement responsables, qui s'inscrivent dans une logique de sortie des énergies fossiles, de développement des circuits courts, donc de l'emploi durable et local.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 20 POUR

6 ABSTENTIONS (Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Anne CHARRE, Brigitte JUGUE-FOURNET, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN)

ADOpte le Budget Primitif 2023 tel que présenté.

AFFAIRE N°8 : RYTHMES SCOLAIRES : DEMANDE DE DEROGATION POUR UN MAINTIEN DE LA SEMAINE D'ECOLE A QUATRE JOURS

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

Pour rappel, le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent, de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 journées au lieu de 4 jours et demi.

Les communes qui ont obtenu une dérogation pour l'organisation des temps scolaires sur 4 jours à la rentrée 2020 doivent la renouveler et constituer à nouveau un dossier.

La Ville de Quévert ayant obtenu cette dérogation à la rentrée 2017, il convient de renouveler la demande de dérogation.

Vu l'avis du Conseil d'école se positionnant, à l'unanimité, pour le maintien de la semaine d'école à 4 jours,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE le renouvellement de la demande de dérogation pour l'organisation des temps scolaires sur 4 jours à compter de la rentrée 2023.

AFFAIRE N°9 : GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES – MODE DE GESTION DE LA COMPETENCE

Rapporteur : Francis ADNOT

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Dinan Agglomération exerce la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) en lieu et place de ses communes-membres.

Pour permettre l'exercice de ladite compétence, la Ville de Quévert met, en vertu de l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de plein droit, à disposition de plein droit de Dinan Agglomération les biens dont elle est propriétaire.

Celle-ci est constatée par un procès-verbal contradictoire.

L'ensemble des biens mis à disposition est détaillé dans un procès-verbal de mise à disposition des biens. Conformément aux articles L.1321-2 et L.5211-5-III du Code Général des Collectivités Territoriales, Dinan Agglomération assume, sur les biens mis à disposition par la commune, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, hormis le droit d'aliéner.

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite Engagement et Proximité a permis la délégation de tout ou partie de ces trois compétences par une communauté d'agglomération à une ou plusieurs de ses communes membres qui en ferait la demande.

En cas de délégation, Dinan Agglomération reste responsable de sa compétence, la GEPU en l'occurrence, mais celle-ci est exercée par la commune, au nom et pour le compte de Dinan

Agglomération. Une convention doit donc être conclue entre Dinan Agglomération et la commune délégataire. Cette convention doit :

- Fixer la durée, limitée mais renouvelable, de la délégation, et ses modalités d'exécution ;
- Définir les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures, assortis d'indicateurs de suivi permettant leur évaluation, ainsi que les modalités de contrôle du délégant sur le délégataire ;
- Préciser les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée.

Vu le Code des Collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 2224-7, L.2224-8, L.2224-1 et suivants ;

Vu le Code des Collectivités territoriales et en particulier ses articles L.2224-12-3 ; L.2224-12-1 et suivants R. 2224-19 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5216-5, relatif aux compétences des Communautés d'Agglomération ainsi qu'à la possibilité de prévoir et d'organiser la délégation de compétence, notamment celle de la GEPU,

Vu le Code des Collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 1321-1, L.1321-2, L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 30 décembre 2019 portant création et modification des statuts de Dinan Agglomération et fixant ainsi le contenu de ses compétences obligatoires et optionnelles, notamment la gestion des eaux pluviales urbaines,

Vu la délibération n°CA-2022-143 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération du 19 décembre 2022,

Vu le projet de convention de délégation de compétence de la GEPU demeurée en annexe,

Considérant la note d'information du Directeur Général des Collectivités Locales en date du 28 décembre 2019 sur les dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 et traitant plus particulièrement des modalités d'exercice des compétences relatives à l'eau, l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines et des indemnités des élus des syndicats,

Considérant que le législateur a souhaité faciliter l'ouverture de ce mécanisme de délégation qui permettra d'adapter les politiques de l'eau au plus près du terrain,

Considérant que les collectivités sont libres du modèle de convention auquel elles souhaitent recourir sous réserve que celui-ci respecte le cadre de la loi,

Considérant que cette convention a vocation à répondre aux vœux et aux besoins du territoire au plus près des problématiques locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le contenu du procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines" par la commune de Quévert au profit de Dinan Agglomération, annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ;

SOLLICITE de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dénommé Dinan Agglomération, la délégation de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) concernant le territoire de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention de délégation des services transférés à Dinan Agglomération telle que le projet de convention figure en annexe. En complément de cela, il est également autorisé à accomplir toutes les démarches administratives, budgétaires, comptables, techniques utiles pour la mise en œuvre de cette délégation de compétence. A cet effet, il est notamment chargé de procéder à la signature de tout document utile quel que soit le caractère du document. Il en rendra compte devant le conseil municipal lors de la première séance ordinaire qui suivra la mise en place effective de cette procédure de délégation de compétence.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout document afférent à cette affaire,

Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délibération.

AFFAIRE N° 10 : DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Conformément à l'article L522-27 du code général de la fonction publique, portant sur les avancements de grade au sein de la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (de 0 à 100%).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu les Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines de la Ville de Quévert en date du 19 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

FIXE un taux d'avancement de 100% applicable à tous les grades présents dans la collectivité à compter de l'année 2023.

PRECISE que même si le ratio d'avancement est défini à 100%, l'autorité territoriale reste libre de nommer ou non l'agent promuable, selon les critères d'avancement définis dans les Lignes Directrices de Gestion qui viendront justifier les décisions.

AFFAIRE N° 11 : MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Anne CHARRE réitère sa demande de pouvoir disposer du dernier tableau pour pouvoir comparer et obtenir des informations complémentaires sur les changements intervenus. M. le maire rappelle que ceux-ci sont fournis dans les PV concernés et que tout conseiller intéressé peut réaliser ce travail de comparaison en amont du conseil.

Considérant les créations d'emploi, les avancements de grade et les départs intervenus au cours de l'année 2023, à savoir :

- la création d'1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe
- la suppression d'1 emploi de rédacteur
- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2° classe
- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif
- le recrutement d'1 adjoint technique principal de 2ème classe en CDD
- le recrutement d'1 adjoint technique en CDD
- la suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal de 1° classe
- la suppression d'1 emploi adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ACCEPTE les modifications présentées à compter du 15 mars 2023.

ADOpte le tableau des effectifs mis à jour suivant :

Agents titulaires :

		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail
Directeur général des services	A	1	1	1		1
Filière Administrative						
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	1		1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1	1		1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	2	2		2
Adjoint administratif principal de 2° classe	C	1	1		1	0.8
Filière Technique						
Ingénieur principal	A	1	1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1		1
Agent de maîtrise	C	1	1	1		1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	9	8	8		8
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	1		1
Adjoint technique	C	5	5	5		5
Filière médico-sociale						
ATSEM principal de 1ère classe	C	2	2	2		2
Filière Culturelle						
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	1	1		1
Filière Animation						
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	1		1	0.8
Adjoint d'animation	C	2	2	2		2
TOTAL		30	29	27	2	28.6

Agents non titulaires (effectifs pourvus)

Emploi ou grade	Motif du contrat	catégorie	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps travail en ETP
Services enfance-jeunesse					
Responsable enfance-jeunesse	Contrat de projet	B	1		1

Direction ALSH	Contrat de projet	C	1		1
Adjoint d'animation	Contrat PEC	C		1	0.8
Adjoint d'animation	CDI	C	1		1
Adjoint d'animation	CDD	C		3	1.8
AESH	CDD	C		1	0.07
Services techniques					
Adjoint technique	Contrat PEC	C	1		1
Adjoint technique	Apprenti	C	1		1
Service Hygiène- Restaurant scolaire					
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	CDD	C	1		1
Adjoint technique	CDD	C	1		1
TOTAL	<i>12 agents</i>		7	5	9.67

Total Agents titulaires et non titulaires

Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail en ETP
42	41	34	7	38.27

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

➤ Pour l'exercice du droit de préemption :

N° de dossier	Date de dépôt	Date de décision	Décision	Demandeur	Adresse du terrain
IA 022 259 22 C0073	24/10/2022	24/11/2022	Pas d'acquisition	Maître Valérie ALLOT-RANC	21 Impasse des Arbousiers 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0074	28/10/2022	12/12/2022	Pas d'acquisition	Maître Florian LEMOINE	7 ZAC Les Vignes 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0075	02/11/2022	24/11/2022	Pas d'acquisition	Maître Valérie ALLOT-RANC	25 Impasse des Arbousiers 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0076	07/11/2022	24/11/2022	Pas d'acquisition	Maître Florian LEMOINE	1 bis rue Sainte-Anne 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0077	08/11/2022	24/11/2022	Pas d'acquisition	1270 NOTAIRES	4 rue Augustin Leguen 22100 Quevert

IA 022 259 22 C0078	17/11/2022	28/12/2022	Pas d'acquisition	VOGEL, GAUTRON ET OREAL	9 Impasse de la closerie 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0079	17/11/2022	28/12/2022	Pas d'acquisition	VOGEL, GAUTRON ET OREAL	8 Impasse de la closerie 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0080	17/11/2022	28/12/2022	Pas d'acquisition	VOGEL, GAUTRON ET OREAL	3 Impasse de la closerie 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0081	17/11/2022	28/12/2022	Pas d'acquisition	VOGEL, GAUTRON ET OREAL	2 Impasse de la closerie 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0082	17/11/2022	28/12/2022	Pas d'acquisition	VOGEL, GAUTRON ET OREAL	1 Impasse de la closerie 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0083	17/11/2022	28/12/2022	Pas d'acquisition	OLLIVIER Yann	9 RUE MARYSE BASTIE 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0084	18/11/2022	28/12/2022	Pas d'acquisition	VOGEL, GAUTRON ET OREAL	7 IMPASSE DE LA CLOSERIE 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0085	18/11/2022	28/12/2022	Pas d'acquisition	VOGEL, GAUTRON ET OREAL	6 Impasse de la closerie 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0086	18/11/2022	28/12/2022	Pas d'acquisition	VOGEL, GAUTRON ET OREAL	5 Impasse de la closerie 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0087	21/11/2022	28/12/2022	Pas d'acquisition	VOGEL, GAUTRON ET OREAL	10 Impasse de la closerie 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0088	24/11/2022	09/12/2022	Pas d'acquisition	Maître Valérie ALLOT-RANC	10 impasse du petit clos 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0089	24/11/2022	14/12/2022	Pas d'acquisition	ETUDE SERRAND	26 Bis rue du Pont des Brets 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0090	30/11/2022	14/12/2022	Pas d'acquisition	SAS 1270 NOTAIRES	16 Rue du Long Clos 22100 Quevert
IA 022 259 22 C0091	19/12/2022	09/01/2023	Pas d'acquisition	1270 NOTAIRES	1 Rue Adrienne Bolland 22100 Quevert
IA 022 259 22C0093	28/12/2022	07/02/2023	Pas d'acquisition	Me Sophie YVEN	1 Rue de la Mousson QUEVERT
IA 022 259 22C0094	29/12/2022	25/01/2023	Pas d'acquisition	Me BOULE Nicolas	27 résidence L'Eau Vive QUEVERT
IA 022 259 23 C0001	02/01/2023	26/01/2023	Pas d'acquisition	VILLIN Christophe	4 Résidence La Guirdais 22100 Quevert
IA 022 259 23 C0002	17/01/2023	18/01/2023	Pas d'acquisition	DEBOISE François	9 ter Rue du Guinefort 22100 Quevert

Questions diverses :

1/ Calendrier des événements à venir :

- Vendredi 17/13 20h30 Concert à la bibliothèque – Saint-Patrick
- Samedi 18/03 11h45 Vernissage de l'exposition Oiseau de feu loisirs créatifs – salle des fêtes
- Mardi 28/03 18h00 Conseil d'administration du CCAS
- Samedi 01/04 11h30 Vernissage de l'exposition de peinture de l'Oiseau de feu à la bibliothèque
- Mercredi 05/04 18h30 Réunion publique sur le projet du Vallon sauvage (*sous réserve*)
- Jeudi 06/04 18h30 Commission animation culturelle
- Samedi 8 avril 2023 Chasse aux œufs
- Mardi 11/04 18h30 Commission urbanisme
- Mercredi 12/04 18h30 Réunion de présentation aux riverains du projet d'aménagement d'European Homes
- WE du 22 et 23/04 Salon des vins et de la gastronomie
- Mercredi 10/05 20h00 Conseil municipal
- Samedi 13/05 9h00 Matinée citoyenne

2/ Echangeur des Périaux :

M. le Maire indique avoir des échanges réguliers à la fois avec la Dirouest, Dinan Agglomération et la commune de Trélivan. Le projet n'est pas satisfaisant à ce jour, notamment en raison de l'absence de prise en compte des liaisons piétonnes et cyclables. Une réunion est prévue en mairie de Quévert lundi 20 mars prochain.

3/ Résultats du questionnaire sur le SCOT-AEC

Dinan Agglomération a reçu 1350 réponses, dont 45 pour la commune de Quévert. Les élus sont invités à prendre connaissance des réponses du résultat de l'enquête, en cliquant sur le lien suivant : <https://www.swisstransfer.com/d/75fdcc58-f3ad-4918-8fcb-34cd5f376cef>

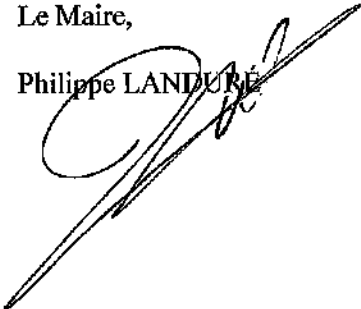
4/ Départ de Marie-Laure MICHEL

Marie-Laure MICHEL, conseillère municipale, annonce son départ à venir en raison d'un déménagement. M. le Maire la remercie pour son engagement, sa disponibilité et sa présence fort dans la commune pendant près de dix ans. Il lui souhaite beaucoup d'enrichissement culturel sur le secteur de Lisieux.

Séance levée à 22h50

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Le Secrétaire de séance

Francis ADNOT

